



Retraite en Français au Centre de Kriya Yoga – Sterksel (Pays Bas)
du mercredi 13 juillet en fin d'après-midi au dimanche 17 juillet 2022 après le déjeuner



Aux Kriyavans ou personnes souhaitant se faire initier,

Nous avons la joie de vous confirmer l'organisation de la retraite en français, à Sterksel,
adresse : Routebeschrijving Heezerweg 7 Sterksel – Pays Bas
du mercredi 13 juillet en fin d'après-midi au dimanche 17 juillet 2022 après le déjeuner.

Vous êtes invités à vous inscrire avant le 20 juin.

Le montant comprend : l'hébergement (chambres, repas végétariens) et les séances de Kriya Yoga (enseignements et pratique).

Pour les personnes souhaitant se faire initier, voir le détail sur le bulletin d'inscription.

Pour cela, merci d'envoyer votre bulletin d'inscription page 2 avec le **chèque d'acompte de 50 €** (sur place, je réglerai la totalité en espèces et mon chèque me sera redonné)

et (éventuellement, si non encore réglée) **votre bulletin d'adhésion 2022 de 10 €** à Nicole.

Bulletin d'inscription et adhésion à envoyer à :

Nicole CHAUDET

Secrétaire IKY

2, impasse du pont de pierre

72530 – YVRE L'ÉVÊQUE

FRANCE

Chèque à l'ordre de :

Institut de Kriya Yoga

Ensuite, une fois l'inscription validée, vous recevrez un mail de confirmation de votre participation à la retraite.

Dans l'attente de votre réponse,

Ôm shanti,

Pour le bureau IKY,

Nicole et Philippe

Pour tout renseignement complémentaire, contacter

Pour tout renseignement complémentaire contacter Nicole - secrétariat :

Mail : institkriya@yahoo.fr

t 02 43 89 44 18



Retraite en Français au Centre de Kriya Yoga - Sterksel
du mercredi 13 juillet en fin d'après-midi au dimanche 17 juillet après le déjeuner 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :			Prénom :					
Adresse mail :								
n° téléphone :								
 Je m'inscris à la retraite organisée à Sterksel du 13 juillet au 17 juillet 2022 Nombre de personnes : J'ai déjà réglé mon adhésion 2022 : oui - non								
Kriyavans déjà initiés : cocher dans la case correspondant à votre choix. J'envoie un chèque d'acompte de 50€ pour la réservation. Sur place, je réglerai la totalité en espèces et mon chèque me sera redonné.								
En dortoir 200 €/pers. <i>cocher</i>			En tente 180 €/pers. <i>cocher</i>			Dans le grand dortoir collectif 180 €/pers. <i>cocher</i>		
Initiation : je demande à être initié(e) J'envoie un chèque d'acompte de 50€ pour la réservation. Sur place, je réglerai la totalité en espèces et mon chèque me sera redonné.								
Kriya Yoga 1 <i>cocher</i>		→ 150 € (pour l'hébergement – en espèces) + <u>donation</u> : 5 fruits, 5 fleurs (prévoir) et 150 € en espèces (<i>dans une enveloppe</i>) pour l'initiation						
 Si non encore réglée, j'ajoute mon adhésion annuelle de 10€ pour l'année 2022 : l'adhésion permet à notre association de fonctionner (frais postaux, numériques, assurance, pré-paiement des locations, aide aux programmes...). Voir bulletin sur 2ème document.								

Mon message :

Bulletin d'inscription à envoyer à :

Nicole CHAUDET

Secrétaire IKY

2, impasse du pont de pierre

72530 – YVRÉ L'ÉVÊQUE

France

Chèque à l'ordre de :

Institut de Kriya Yoga



INSTITUT DE KRIYA YOGA - FRANCE

Le Kriya Yoga Originel et authentique de Babaji Maharaj, Lahiri Mahasaya, Sri Yukteshwar Giri, Bhupendranath Sanyal, Paramahansa Yogananda, Swami Satyananda Giri, Paramahansa Hariharananda et Paramahansa Prajñanananda

Formulaire d'adhésion 2022



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

E-mail (*): merci de bien former vos lettres et chiffres _____

Téléphone : _____

Année initiation 1^{er} kriya : _____ par : _____

Année initiation 2^{ème} kriya : _____ par : _____

Pratiquez-vous d'autres techniques de méditation ? Si oui, lesquelles ? _____

Enseignez-vous une autre forme de yoga ? Si oui, laquelle ? _____

Avez-vous des problèmes de santé particuliers ? _____

J'autorise que mes : nom, prénom, et date(s) d'initiation soient communiqués à la maison-mère du Kriya Yoga pour l'Europe, située en Autriche. Oui Non

☀ **Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales (* et **)**

☀ **Engagement de non divulgation des techniques** : Je m'engage à ne jamais divulguer les techniques de Kriya Yoga et ce sous aucun prétexte.

☀ **Signature (obligatoire) :**

Vous pouvez régler votre adhésion (10€) lors des programmes et retraites ou envoyer votre adhésion directement à :
Secrétariat Institut Kriya Yoga - 2, impasse du pont de pierre - 72530 - Yvré l'Évêque
IBAN de l'Institut de Kriya Yoga : FR76 4255 9100 0008 0035 2163 177 Bic CCOPFRPPXXX

(*) Les informations concernant les activités organisées par l'association vous seront transmises par email sauf avis expresse de votre part. IKY s'engage à la Protection des données en référence au CEPD (Contrôleur Européen de la Protection des Données), autorité indépendante chargée de la protection des données au niveau de l'Union européenne (UE).

(**) Lire attentivement les deux points suivants :

a) Adhésion annuelle : L'Institut de Kriya Yoga est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. Les statuts stipulent que, pour pouvoir participer aux activités de l'Institut de Kriya Yoga, il faut être membre de l'association et donc être à jour de son **adhésion annuelle qui est de 10 €** pour l'année **2022** - chèque d'adhésion à établir à l'ordre d'**Institut de Kriya Yoga** ou virement bancaire (voir en bas de feuille). En devenant membre de l'Institut de Kriya Yoga, l'adhérent participe aux activités de l'association et reçoit les documents et bulletins d'information.

b) Assurance et responsabilité civile : L'adhérent participe aux programmes à ses propres risques et sous sa propre responsabilité. Il reconnaît que son devoir est d'informer les organisateurs de son état de santé. En cas de traitement médical spécifique, il est conscient qu'il lui faut avoir une autorisation médicale pour pouvoir participer aux programmes et en avertir l'Institut.

L'adhérent décharge l'Institut de Kriya Yoga de toute responsabilité lors des activités organisées par celui-ci, et renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'Institut de Kriya Yoga. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de sa participation aux activités organisées par l'Institut de Kriya Yoga.

L'adhérent est informé qu'il lui appartient de souscrire personnellement une assurance Accident et Responsabilité Civile.

Siège social : IKY/N. V. CHAUDET- 2, impasse du pont de pierre - 72530 - Yvré l'Évêque